
Territoire, migration et exclusion. Repenser la souveraineté territoriale canadienne et l'admission des réfugié.e.s

Léonard Bédard*¹

¹Faculté de Philosophie, Université Laval – 2325 All. des Bibliothèques, Québec, QC G1V 0A6, Canada

Résumé

En prenant comme cas d'espèce le Canada, cette communication examine l'externalisation de la migration qu'effectue cet État dans sa gestion des demandeurs d'asile arrivant par les voies terrestres, tout en tentant de relever la conception de la souveraineté territoriale qui vient justifier les pratiques de l'État canadien.

Si ce pays a longtemps été reconnu comme un leader mondial en matière de protection des réfugié.e.s, force est de constater que les mesures coercitives mises en place ces dernières années, notamment par le biais de l'Entente sur les tiers pays sûrs (2002), tendent pourtant à illustrer un souhait de réduire le nombre de réfugiés admis, et ce, au détriment de différents engagements internationaux ratifiés par le Canada.

Bien que peu abordé jusqu'ici en philosophie politique, ce phénomène " d'externalisation de la migration ", tel que conceptualisé en sciences sociales désigne l'ensemble des structures légales et matérielles mises en place par différents États pour rendre *externe* à la communauté d'accueil la gestion de la migration, tout en justifiant ces mesures par leur aspect sécuritaire. Si la sécurité est un enjeu qui peut être légitime comme motif mentionné par un État dans la composition de ses lois, il demeure préoccupant que ce même motif puisse venir justifier un droit de sélection des réfugié.e.s – comme quoi il y aurait des " bons " et de " mauvais réfugiés ", par exemple.

Cette conférence se propose d'examiner l'hypothèse selon laquelle le cœur des justifications de l'externalisation des demandeurs d'asile semble, dans ces conditions, lié à une conception hermétique de la souveraineté territoriale adoptée par le Canada.

Ce faisant, celle-ci souhaite proposer, en retour, un élargissement de ce modèle qui se situerait à la croisée des perspectives migrantes et étatiques, en cherchant à invalider, comme idéal de gouvernance, l'externalisation de la migration par l'État canadien.

Mots-Clés: Philosophie politique, Philosophie politique appliquée, Éthique de l'immigration, Souveraineté territoriale, Migrations, Droit à l'asile, Externalisation

*Intervenant